Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260605-61_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 à 18h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 29 mai 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Ayant donné procuration : 4
Absents : 0

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; F. LEON ; M. LE CORRE ; J. LE GLAS ; J. DROUOT ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; A. LE GALL ; L. L'HAVEANT ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; M-L. HINRY ; M-N. CARLO ; C. BAUFRETON ; V. PERROT ; C. PHILIPPE ; J-F. BOUGET ; S. SALAUN.
Procurations : K-H. HILLION à C. BAUFRETON ; F. GUEHL à R. MORINIERE ; Y. LUCAS à P. HENNEQUIN ; P. PETIBON à Y. LE BRIGANT
Secrétaire de séance : J. DROUOT

N°61-2026

Objet : Mise aux normes réseau informatique à la maison des services et révision location des locaux aux professionnels de santé/paramédicaux

M. le Maire informe l'assemblée que des travaux vont être effectués à la maison médicale. La commune a proposé de loger les médecins à la maison des services (derrière le cinéma ou se trouve déjà LTS) le temps de ces travaux. Pour ce faire, il convient de créer un réseau informatique interne permettant une connexion à la fibre afin que les professionnels s'y trouvant puissent travailler dans de bonnes conditions. Un devis par l'entreprise Plombelec (Plouigneau) a été établi et le montant se chiffre à 9 563.40€ TTC.
M. le Maire précise que ces travaux serviront par la suite car, à terme, l'objectif est d'accueillir dans ces locaux des professionnels de santé aux côtés de LTS. Il semble donc important d'actualiser le montant du loyer de ces bureaux en vue de locations futures.
Il est proposé de louer 10€ le m², charges comprises (eau/électricité) à LTS et aux futurs professionnels de santé à compter du 1er janvier 2027.
Enfin, M. le Maire informe l'assemblée que des discussions très avancées avec une kiné sont en cours. Son installation pourrait intervenir dès septembre. Compte tenu de la présence des médecins à la maison des services, il est proposé de louer le local sous la mairie. Le tarif serait, comme pour la maison des services, de 10€ le m² à compter de septembre (date à déterminer).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le devis présenté par Plombelec d'un montant de 9 563.40€ TTC afin de mettre aux normes le réseau informatique de la maison des services
APPROUVE l'hébergement à titre gratuit (si possible légalement) des médecins à la maison des services le temps des travaux de rénovation du cabinet médical.
APPROUVE le tarif de location de 10€ le m² aux locataires de la maison des services à compter du 1er janvier 2027
APPROUVE la location du local sous la mairie à un professionnel de santé au tarif de 10€ le m² charges comprises
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,
Janic DROUOT,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310